

Note à propos de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne

par K. MEBARKI (ANR SHAKK)

La communauté internationale a pris plusieurs initiatives pour que les graves violations des droits de l'homme en Syrie ne restent pas impunies. Une commission d'enquête internationale, dite Commission Pinheiro, a été créée le 23 août 2011, par la résolution S-17/1 sous l'égide du Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies. Elle publie chaque année des rapports publics. Son mandat officiel consiste à « *enquêter sur toutes les violations alléguées du droit international des droits de l'homme commises en Syrie depuis mars 2011, d'établir les faits et circonstances qui pourraient constituer de telles violations et des crimes perpétrés et, si possible, d'en identifier les responsables et de faire en sorte que les auteurs des violations répondent de leurs actes* ».

Ces rapports sont documentés mais ne permettent pas directement d'engager la responsabilité des auteurs des violations relevées, ils ont davantage pour fonction de constater les abus de façon chiffrée et circonstanciée et de sauvegarder les preuves des atteintes au droit de l'Homme sur le terrain. La structure est composée de trois commissaires dont l'un préside l'organe. Elle n'a pas accès au territoire syrien. Afin de nourrir ses rapports, la Commission « Pinheiro » transmet régulièrement aux États des demandes d'information, auxquelles la France répond lorsqu'elle dispose d'informations déclassifiées.

Son mandat est renouvelé annuellement au mois de mars par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. La Commission d'enquête publie plusieurs rapports chaque année (un en septembre et un en mars). Ces rapports détaillés exposent les **violations circonstanciées du droit humanitaire en Syrie en relevant les identités des groupes responsables, les lieux de perpétration**. Les rapports relèvent aussi les événements importants de la vie politique syrienne (élections présidentielles) et leurs conséquences, les dernières évolutions dans les négociations internationales sur la Syrie, les nouvelles initiatives des États de la région ou encore les progrès des tribunaux qui se sont attribués la compétence universelle. Elle apprécie aussi les avancées des organes internationaux chargés de mandats particuliers d'enquête en Syrie telle que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Aussi, la Commission décrit dans ses rapport la situation générale du pays, l'état de son économie, sa situation sanitaire face à l'épidémie de COVID.

Depuis sa création, la Commission d'enquête a produit plus d'une vingtaine de rapports publics, documents thématiques et bilans sur les tendances observées en matière de violations du droit des droits de l'homme, du droit international humanitaire, ainsi que sur l'ampleur des crimes commis par le Gouvernement, les groupes armés antigouvernementaux et les organisations terroristes, en particulier

l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL). **La Commission relève aussi dans ses rapports les progrès des dispositifs internationaux sur la Syrie** tel que le *Groupe consultatif indépendant de haut niveau sur la déconfliction humanitaire en République arabe syrienne* voulu par le Secrétaire général en 2021 qui serait chargé de le conseiller sur les moyens de renforcer le mécanisme de désescalade du conflit.

22 Août 2011	Création de la commission par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Nomination de Paulo Sergio Pinheiro (Brésil), Karen Koning AbuZayd (États-Unis) et Yakin Erturk (Turquie) comme commissaires.
Mars 2012	Démission de Yakin Erturk.
Juin 2012	Rapport sur le massacre de Houla de mai 2012.
Juillet 2012	La Syrie a annoncé qu'elle chercherait à obtenir un siège au Conseil des droits de l'homme des Nations unies. En réponse, les États-Unis et l'Union européenne ont rédigé une résolution pour s'opposer à cette démarche. Finalement, la Syrie ne figurait pas parmi les candidats le jour de l'élection du 12 novembre 2012.
Septembre 2012	Nomination de Carla Del Ponte et Vitit Muntarbhorn.
5 mai 2013	Carla de Ponte accuse les rebelles syriens d'usage d'armes chimiques notamment à Khan al-Assal.
2016	Démission de Muntarbhorn nommé à un autre poste aux Nations unies.
Décembre 2016	Le Canada dépose et fait adopter avec succès par l'Assemblée générale des Nations unies une résolution sur la situation des droits de l'homme en République arabe syrienne (A/RES/71/203). Cette résolution, exigeant la fin des violations, n'a malheureusement pas eu d'effets concrets, la situation à Alep s'étant aggravée dans les jours qui ont suivi son adoption. Elle a cependant, comme les initiatives qui l'ont précédée, préparé le terrain à la décision de créer le Mécanisme international.
Mars 2017	Rapport sur l'attaque du convoi d'aide humanitaire d'Urum al Kubra (Septembre 2016)
Avril 2017	Attaque chimique de Khan Shaykhun.
Août 2017	Démission de Carla Del Ponte, nomination de Hanny Megally (Égypte) en remplacement. Del Ponte a regretté l'obstruction russe au CSNU et a directement accusé Assad de crimes de guerre.
Septembre 2017	Rapport sur l'attaque aérienne du 16 mars 2017 d'Al-Jinah, et l'attaque chimique de Khan Cheikhoun. Accusation d'usage de gaz sarin.
Mars 2020	Rapport sur les massacres de Ma'arrat al-Numan du 22 juillet 2019.
Septembre 2021	Démission de Karen Koning-AbuZayd (États-Unis).
Décembre 2021	Nomination de Lynn Welchman (Royaume-Uni) en remplacement de Karen Koning AbuZayd.
Mars 2022	Le mandat de la commission doit être renouvelé.

Cette synthèse a été réalisée dans le cadre d'un stage au sein du programme ANR SHAKK sous la direction d'Anna Poujeau. Pour citer ce travail : Khaled MEBARKI 2022, « Résolutions politiques et juridiques du conflit syrien (2011-2022) », Carnets SHAKK, <https://shakk.hypotheses.org/reso/>, le 15 juillet 2022.